



**cda**

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DE L'AGRICULTURE DE L'ÎLE D'YEU

**COMITE DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE  
DE L'ILE D'YEU**

**Assemblée Générale Ordinaire du 25 janvier 2022**

**COMPTES ARRETES AU 31-12-2021**

**COMPTE DE RESULTAT**

**BILAN**

**ANNEXE DES COMPTES**

**Comité de développement de l'agriculture de l'île d'Yeu**  
**Compte de Résultat au 31 décembre 2021**

<b>CHARGES</b>	<b>2021</b>
Fournitures et Petits équipements	345 €
Prestations de service (Muscade)	2 832 €
Prestations hébergement internet	287 €
Prestations défrichage	12 563 €
Prestations aménagements et travaux s/terrains agricoles	21 930 €
Prestations LPO Vendée	6 455 €
Frais de formation	1 150 €
Frais de communication	1 174 €
Frais de déplacements, missions, réceptions	1 612 €
Frais de télécommunication	152 €
<b>Total des charges externes</b>	<b>48 500 €</b>
Charges de personnel	37 271 €
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>85 771 €</b>
<b>Charges financières</b>	<b>159 €</b>
<b>Charges sur exercice antérieur</b>	<b>3 049 €</b>
<b>Total des charges de l'exercice</b>	<b>88 979 €</b>
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>8 328 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>97 307 €</b>

<b>PRODUITS</b>	<b>2021</b>
<b>Cotisations et dons</b>	<b>885 €</b>
Subvention Mairie de l'île d'Yeu (convention triennale)	36 000 €
Subvention Pdl Economie circulaire (2018-12244)	20 720 €
Subvention Pdl Terres Fert'île (2019-00091)	8 228 €
Subvention Ademe (180086)	20 424 €
Subvention Pdl PNA (2018-15044)	1 290 €
Subvention Terre de Liens	8 000 €
<b>Total des subventions</b>	<b>94 662 €</b>
<b>Produits exceptionnels et sur exercices antérieurs</b>	<b>1 760 €</b>
<b>Total général</b>	<b>97 307 €</b>

**Comité de Développement de l'Agriculture de l'Ile d'Yeu**  
**Bilan au 31 décembre 2021**

<b>ACTIF</b>	<b>2021</b>
Harmonie Mutuelle	193 €
Collectif Agricole	7 338 €
<b>Total des créances</b>	<b>7 531 €</b>
Subvention Pdl 2018-12244	20 720 €
Subvention Pdl 2019-00091	17 602 €
Subvention Mairie	72 000 €
Subvention DRAAF 2021-N° 50	60 209 €
<b>Total des subventions à recevoir</b>	<b>170 531 €</b>
Banque Crédit Agricole Atlantique Vendée	25 995 €
Caisse	90 €
<b>Total des disponibilités</b>	<b>26 085 €</b>
<b>Total général</b>	<b>204 147 €</b>

<b>PASSIF</b>	<b>2021</b>
<b>Report à nouveau</b>	<b>8 328 €</b>
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>26 200 €</b>
Rémunérations dues	1 870 €
Dettes sociales	4 871 €
Provision pour congés à payer	1 306 €
Charges à payer et produits à recevoir	-82 €
<b>Total autres dettes</b>	<b>7 965 €</b>
Subvention Mairie	72 000 €
Subvention PDL DRAAF 2021-N° 50	80 279 €
Subvention PDL 2019-00091	9 375 €
<b>Total des subventions constatées d'avance</b>	<b>161 654 €</b>
<b>Total général</b>	<b>204 147 €</b>

## **Comité de Développement de l'Agriculture de l'Île d'Yeu**

**Comptes arrêtés au 31-12-2021**

### **ANNEXE DES COMPTES**

Le Comité de Développement de l'Agriculture de l'Île d'Yeu a été créé le 27 janvier 2021.

Précédemment, c'est l'association Collectif Agricole de L'Île d'Yeu qui portait depuis 2017 les engagements pris par le CDA alors constitué de façon informelle.

Par convention en date du 30 juin 2021, il a été convenu entre les deux associations d'établir le solde des opérations (recettes-dépenses) réalisées par le Collectif Agricole pour le compte du CDA.

La comptabilité de l'ensemble de ces opérations a donc été reconstituée à partir des comptes du Collectif Agricole.

Afin de donner une vision plus précise de l'année 2021, toutes les opérations faites à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 par le Collectif Agricole ont été enregistrées dans les comptes du CDA.

L'excédent des recettes sur les dépenses dans la comptabilité du Collectif Agricole au 31 décembre 2020 a été repris en produits exceptionnels au compte de résultat du CDA pour un montant de 1753,25 €.

Le solde financier dû par le Collectif Agricole (solde au 31-12-2020 et résultat des opérations 2021) figure à l'actif pour un montant de 7338,25 €.

Les comptes du CDA ont été établis conformément aux règles et méthodes comptables en vigueur, notamment le règlement N° 2018-06 du 5 décembre 2018 de l'autorité des normes comptables, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

#### **1 – Faits significatifs de l'exercice**

Comme précisé ci-dessus, il a été procédé à la reprise de l'ensemble des engagements et des opérations financières faites par le Collectif Agricole pour le compte du CDA à la date du 1/01/2021.

L'association Collectif Agricole de l'Île d'Yeu tenant une comptabilité annuelle de trésorerie, des charges engagées mais non payées au 31 décembre 2020 figurent dans les comptes du CDA pour l'exercice 2021, notamment la facture Muscade pour 2 832 € et des cotisations sociales pour 3 049 €.

Un salarié a été embauché le 4 janvier 2021 pour assurer la fonction de chargé de mission.

Une convention triennale a été conclue avec la Commune de l'Île d'Yeu pour assurer les charges de fonctionnement à hauteur de 36 000 € par an.

Une nouvelle convention, d'une durée de 33 mois et d'un montant de 80 279 € a été signée le 21/12/2021 avec la région Pays de Loire pour accompagner le projet Au F'Île de l'Eau, un premier acompte de 20 720 € a été reçu le 29 décembre 2021.

## **2 – Activité et compte de résultat de l'exercice.**

Le total des charges d'exploitation s'élève à 85 771 €, les charges financières à 159 €, et les charges exceptionnelles à 3 049 €. Soit un total de 88 979 € qui se répartit ainsi :

- Charges de fonctionnement	47 681 €
- Terres Fert'île	12 913 €
- Au F'île de l'eau	28 385 €

Le montant des cotisations et dons s'élève à 885 €.

Le montant des subventions affectées à l'exercice et détaillé dans le compte de résultat s'élève à 94 662 €.

L'excédent de ressources encaissé par le Collectif Agricole au 31 décembre 2020 soit 1 753 € figure au compte de résultat sous la rubrique produits exceptionnels.

Le résultat de l'exercice 2021 est excédentaire de 8 328 €.

## **3 – Bilan**

A l'actif les créances liées aux subventions accordées s'élèvent au 31 décembre 2021 à 170 531 € auquel il convient d'ajouter le solde de trésorerie dû par le Collectif Agricole qui s'élève à 7 338 €.

La trésorerie disponible est de 26 085 €.

Au passif, les dettes fournisseurs s'élèvent à 26 200 €, les dettes sociales et autres dettes à 7 965 €.

Le montant des subventions accordées et à imputer aux exercices ultérieurs (2022 à 2024) s'élève à 161 654 € constituant ainsi une ressource de financement à court terme (2 ans et 9 mois).

Il sera proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat de l'exercice au compte Report à Nouveau.

## **4 – Perspectives**

Deux demandes de subvention sont discutées avec les financeurs et en-cours d'élaboration, l'une auprès de la Fondation du Patrimoine pour un montant attendu de 10 000 € sur 12 mois, l'autre auprès de la région Pays de Loire pour un montant attendu de 30 000 € sur 24 mois.

Ces deux subventions avec celles déjà acquises permettent d'équilibrer le fonctionnement de l'association dans les conditions des comptes prévisionnels présentés à cette assemblée générale.

A ce jour et au-delà du 31 décembre 2023, il n'y a pas de visibilité financière possible.

## **5 – Fait nouveau connu après la clôture de l'exercice.**

Il n'y a pas de fait nouveau connu au 25 janvier 2022 qui pourrait modifier les informations communiquées à l'assemblée générale